



LE LABEL PRIX JUSTE PRODUCTEUR

Une opportunité à saisir pour les éleveurs ?

Après le succès médiatique de la quinzaine du bœuf et l'émulation créée autour des awé awards, un nouveau moyen pour le monde de l'élevage de valoriser ses productions est proposé par le Collège des Producteurs. Basé sur l'existence d'une relation commerciale équitable entre producteur et premier acheteur, le label « Prix Juste Producteur » arrive à point pour soutenir la visibilité d'initiatives existantes en vente directe et circuit-court.

M. Poncin, Collège des Producteurs

UN « PRIX JUSTE », C'EST QUOI ?

Un prix fixé par le producteur, en concertation avec son premier acheteur, sur base de ses coûts de production en ce compris la rémunération du travail. Selon les consommateurs, les producteurs devraient percevoir 40 % du prix de vente du produit, alors qu'en réalité ils perçoivent en moyenne 10 à 15 % du prix final. Pour 91 % des consommateurs sondés fin 2016, ce nouveau label serait donc une bonne idée. (Enquête consommateurs, par Dedicated, octobre 2016). Pour Emmanuel Grosjean, Coordinateur du Collège des Producteurs « Acheter des produits avec ce label sera un acte économique vis-à-vis des producteurs mais aussi un acte sociétal vis-à-vis de la durabilité de notre alimentation de proximité ».

UN MOYEN DE COMMUNIQUER AUTOUR DE LA RÉMUNÉRATION DES PRODUCTEURS

Le lancement de cette nouvelle procédure de valorisation est un petit succès : près de 30 démarches de certification sont en cours depuis début mai et ce dans différents secteurs de production, comme les fruits, le lait, les œufs, l'élevage de porcs, de volailles, ... Les étapes sont encore nombreuses avant qu'un nombre conséquent de produits n'apparaissent dans les rayons, mais les premiers sont espérés dès septembre dans des grandes surfaces tandis que les acteurs de la vente directe peuvent déjà l'afficher.

« L'intérêt du label prix juste pour la coopérative, c'est d'avoir une preuve de reconnaissance extérieure et indépendante, que notre philosophie de travail propose depuis des années aux consommateurs, des produits de qualité, dans le respect des producteurs d'abord, mais également de l'environnement et du bien-être animal. Les producteurs de notre coopérative doivent couvrir divers coûts : achat des poussins, aliments, eau, électricité, chauffage, investissement du bâtiment d'élevage, ... En tenant compte de tous ces frais, la coopérative rachète les poulets aux éleveurs à prix fixé d'avance par un contrat, ce prix évoluant seulement en fonction du prix de l'aliment et pas selon l'offre et la demande. », J. Elias, Gestionnaire de la coopérative de producteurs de poulets Coq des Prés.



Représentants de la Coopérative Coq des Prés.

« Nous venons de lancer un modèle innovant de production d'œufs Bio de qualité supérieure, respectueux de l'environnement et du bien-être animal, basé sur le pâturage à partir d'un poulailler mobile de 200 poules, déplacé chaque semaine. L'intérêt vis-à-vis du label Prix Juste au Producteur est de justifier les coûts de production légèrement supérieurs de nos œufs, en y intégrant la rémunération du travail. », *D. Collienne, Producteur d'œufs, Coquettes aux Prés.*



APPEL AUX PRODUCTEURS : DEMANDEZ GRATUITEMENT VOTRE LABEL JUSQU'EN SEPTEMBRE 2018

En vue de garantir l'impartialité et le professionnalisme de la certification, l'ASBL SOCOPRO qui gère le système de certification est contrôlée par un OCI (Organe de Certification Indépendant). Pour activer la démarche de labellisation, les producteurs/groupements de producteurs doivent d'abord compléter un formulaire de demande de certification. La procédure est entièrement gratuite jusqu'en septembre 2018. Ensuite, une prise en compte de 50 % des coûts réels sera demandée. **Toutes les informations sur www.prixjuste.be.**

UN DISCOURS DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

- « Parce que les producteurs vous le disent eux-mêmes : choisir des produits qui portent le label « Prix Juste Producteur », c'est en effet s'assurer que les producteurs eux-mêmes vous affirment qu'ils sont correctement rémunérés pour le produit que vous achetez. Un avantage indéniable pour le consommateur !
- Pour l'autonomie et le respect des producteurs : choisir le « Prix Juste Producteur », c'est poser un acte de soutien concret qui permet de soutenir les femmes et les hommes qui nourrissent nos familles au quotidien.
- Pour une agriculture de qualité et une alimentation durable : choisir le « Prix Juste Producteur », c'est un moyen concret de favoriser le développement agricole respectueux de l'environnement et du bien-être animal ainsi que la qualité des produits alimentaires. »

UN LEVIER POSITIF POUR LES FILIÈRES

Grâce à cette nouvelle manière d'identifier des produits et des marques existants, les consommateurs pourront à terme sélectionner des produits qui rémunèrent correctement le producteur. Par effet boule de neige, et parce qu'ils sont à la base même du fonctionnement du label, plus le nombre de producteurs/groupements bénéficieront de la certification « Prix juste », meilleure sera effectivement leur rémunération pour leur production. Le label peut donc constituer un moyen de tirer toute une filière vers le haut.

COMMENT FONCTIONNE LE LABEL ?

L'objectif principal de la certification « Prix Juste Producteur » est de valoriser toutes les initiatives qui garantissent une rémunération correcte à leurs producteurs. Il ne s'agit pas d'une marque à part entière, mais d'un processus d'identification de démarches existantes : sur demande spontanée, les producteurs/groupements de producteurs devront satisfaire au cahier des charges basé sur 15 critères (voir ci-dessous), afin de caractériser la qualité des relations commerciales qui le(s) lient avec leur(s) premier(s) acheteur(s).

Pour les producteurs actifs dans la vente directe, le processus de certification est quasi immédiat, à partir du moment où le producteur prend en compte ses coûts de production pour calculer son prix de vente.

COMMENT CARACTÉRISER DES RELATIONS COMMERCIALES QUI STIMULENT DES PRIX PLUS JUSTES ?

Sur base d'un cahier des charges composé de 15 critères :

1. existence, description et identification du produit
2. existence, description et identification de la marque
3. existence, description et identification des opérateurs
4. identification du groupe des producteurs
5. gouvernance démocratique du groupe de producteurs
6. organisation de la production au sein du groupe de producteurs
7. politique tarifaire concertée au sein du groupe de producteurs
8. le prix se définit au travers des coûts de production
9. le prix se définit au travers de la qualité
10. délai de paiement court
11. un contrat formalisant les accords entre le producteur et son premier acheteur
12. traçabilité des produits
13. origine des produits
14. durée de l'engagement
15. indépendance des producteurs

Intéressé ? Contactez-nous !
 Twitter : @prix_juste
 Facebook : @Prixjusteproducteur
www.prixjuste.be
info@prixjuste.be
 081 240 430